



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## **AVIS PUBLIC**

### **À tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel**

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 septembre 2021, le règlement suivant a été adopté, à savoir :**

Règlement numéro 319-2021 intitulé « Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention » et un emprunt de 517 422 \$.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 8e jour de septembre 2021.

---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière